

---

---

**N° 1997-1337 - déplacements et voirie + finances et programmation - Ecully - Boulevard périphérique tronçon nord - Echangeur d'Ecully - Avenant n° 1 au marché de raccordement de l'échangeur au tunnel sous la Duchère - Mission grands projets -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Les travaux de raccordement de l'échangeur d'Ecully au tunnel sous la Duchère du boulevard périphérique tronçon nord et l'aménagement du carrefour Verdun-Victor Hugo font l'objet d'un marché n° 960 428 S sur bordereau de prix attribué au groupement SCREG-SN Monin-SLOA-Espaces verts des Monts d'Or.

Ce marché nécessite un avenant n° 1 du fait d'un certain nombre de modifications des conditions initiales survenues lors du déroulement des travaux.

D'une part, il s'agit principalement de rectifier des quantités initiales sous-estimées, par l'ajustement des quantités réellement exécutées ou métrées sur les plans d'exécution.

D'autre part, il s'agit d'intégrer quelques adaptations mineures du projet pour rémunérer des prestations non prévues et de prendre en compte des aléas géotechniques.

Le coût de ces modifications est évalué à 1629 024,52 F HT et hors révisions, soit environ 1,97 MF TTC. Ce qui porterait le marché initial de 10 979 356 F HT à 12 608 380,52 F HT, soit 15 205 706,91 F TTC.

Il faut souligner que cette augmentation n'a pas d'incidence sur le coût d'objectif global de cet échangeur, puisqu'elle sera compensée par une moins-value d'un montant estimé à 2,5 MF HT sur le marché des travaux de raccordement à l'autoroute A 6.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant ;

**B - Propose** d'accepter le principe de cet avenant n° 1 au marché n° 960 428 S, de l'autoriser à le signer ainsi qu'à accomplir tous actes y afférents et de fixer l'imputation de la dépense et l'inscription de la recette ;

Vu ledit avenant n° 1 au marché n° 960 428 S ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres à ce projet d'avenant ;

Oui l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le principe de cet avenant n° 1 au marché n° 960 428 S et autorise monsieur le président à le signer ainsi qu'à accomplir tous actes y afférents.

**2° - La dépense** qui en résultera sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 231-510 - fonction 64 - opération 0189.

**3° - La recette** correspondante du département du Rhône, au titre de sa participation au financement du boulevard périphérique nord, est inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 138-300 - fonction 64 - opération 0189.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,